

**Mémoire d'entente**  
entre  
**North Carolina Department of Public Instruction/  
North Carolina State Board of Education, USA**  
et  
**La Région Académique Grand Est, France**

### **CONTEXTE ET RÉSOLUTIONS**

North Carolina Department of Public Instruction/North Carolina State Board of Education, ci-après nommé NCDPI/SBE, et la Région Académique Grand Est, ci-après nommée RAGE:

- Reconnaissent l'importance des langues française et anglaise en tant que moyen de communication, entre les individus mais également entre les pays, ainsi que leur rôle prépondérant dans l'échange d'idées dans les domaines de l'économie, du commerce international, de la géographie, de la diplomatie, de l'histoire, des sciences, des sciences sociales et de la culture;
- Sont animés par la même volonté de renforcer les liens entre les citoyens de leurs communautés respectives et de coopérer aux efforts des deux parties pour concevoir le modèle éducatif de ce nouveau millénaire et de son futur, dont l'élément essentiel sera l'interculturalité;
- Sont conscients des possibilités offertes par cette collaboration en matière d'éducation.

En conséquence, un Mémoire d'entente (MOU) est signé en bonne et due forme et répondant aux termes et contenus établis ci-dessous:

### **I. PRINCIPES GÉNÉRAUX**

L'objectif de ce Mémoire d'entente est d'établir les termes d'une coopération dans le développement de plusieurs activités éducatives afin de:

- a. Favoriser l'enseignement et l'apprentissage de leurs langues et cultures respectives;
- b. Promouvoir une meilleure connaissance et compréhension de leurs systèmes éducatifs respectifs;
- c. Offrir aux enseignants de Caroline du Nord et de la Région Académique Grand Est des possibilités de développement professionnel;
- d. Etablir une collaboration entre enseignants et encourager le travail en équipe à travers des projets communs;
- e. Faciliter l'apprentissage des langues auprès des élèves, y compris par des échanges de courte durée.

Les programmes de ce Mémoire d'entente s'appliqueront à tous les niveaux d'éducation, du primaire au lycée, du ressort des signataires de cet accord de partenariat.

Selon les termes de ce Mémorandum d'entente, l'objectif recherché est une qualité d'échange la plus élevée possible dans les disciplines académiques et pour les élèves impliqués dans ces programmes, à la fois en anglais et en français.

Cet accord doit respecter les programmes déjà en vigueur dans les deux pays.

## **II. PROGRAMMES DE COOPÉRATION**

Les parties reconnaissent qu'aucun financement n'a été alloué à ces programmes. De fait, ces programmes seront réalisés sur la base des ressources disponibles.

### **II.1 Relations entre les établissements**

Le NCDPI/SBE et la RAGE mettront en place une procédure visant à appairer les établissements scolaires (écoles partenaires, échanges numériques, etc.) autour de projets pédagogiques spécifiques, le partage de ressources et recherches, la création de matériaux d'enseignement ou autres activités couvrant tout domaine, scolaire, technique ou non. Chaque établissement aura la responsabilité de conduire ces projets.

### **II.2 Échanges d'enseignants ou de personnels d'encadrement**

Le NCDPI/SBE et la RAGE s'accordent pour développer des procédures visant à mettre en place des échanges, courts ou d'une année, pour les enseignants de français de Caroline du Nord et les enseignants d'anglais de la Région Académique Grand Est des différents niveaux scolaires. Les enseignants d'autres matières (hors français ou langues vivantes et plus particulièrement les arts, les enseignements techniques, l'éducation morale et civique, l'informatique, l'économie et la finance, la médecine, les mathématiques, les sciences, l'EPS, et l'histoire-géographie) ainsi que les personnels de direction seront inclus dans ces programmes d'échanges ou séminaires de contact. Il revient aux départements éducatifs locaux compétents, aux districts et charter schools de Caroline du Nord de décider de faire appel à un organisme tiers pour l'obtention de visas, d'assurances, de couverture médicale, etc. Pour les échanges concernant des enseignants français en Caroline du Nord, il s'agira pour cet organisme de satisfaire les exigences du ministère de l'Intérieur des États-Unis concernant les programmes d'échanges.

### **II.3 Assistants de langue étrangère**

Les étudiants originaires des deux régions (Caroline du Nord et Région Académique Grand Est) postulant au programme d'assistant de langue, en anglais ou en français, sont encouragés à le faire dans la région partenaire, en accord avec la législation en vigueur.

### **II.4 Formation linguistique des élèves**

Le NCDPI/SBE et la RAGE s'accordent pour faciliter le séjour d'élèves dans des établissements de Caroline du Nord ou de la Région Académique Grand Est (mobilités individuelles ou en petits groupes) et pour développer des activités propres à promouvoir l'enseignement général, technique ou professionnel si cela est possible et opportun. Il revient aux départements éducatifs locaux

compétents, aux districts et charter schools de Caroline du Nord de décider de faire appel à une structure tierce, spécialisée dans l'organisation d'échanges internationaux et accréditée par le CSIET (Council on standards for international educational travel) ou bénéficiant d'une accréditation reconnue par les deux parties et basée en France. Cela peut comprendre:

#### II.4.1

Des mobilités individuelles de courte durée (2 semaines à 3 mois) pour des élèves relevant du domaine des signataires pendant l'année scolaire et les vacances.

#### II.4.2

Des échanges virtuels entre établissements, impliquant professeurs et élèves relevant du domaine des signataires, sont encouragés pour développer des projets communs en utilisant la visio-conférence lorsque les conditions techniques le permettent.

Objectifs poursuivis: promouvoir de meilleures compétences linguistiques et permettre aux élèves d'accroître leur expérience et compétence interculturelle afin de mieux comprendre le monde qui les entoure.

### **II.5 Equivalences internationales et mise en réseau**

#### II.5.1

Le NCDPI/SBE et la RAGE travailleront ensemble au développement du réseau des écoles bilingues français/anglais reconnues par le Label FrancEducation, garant de qualité en termes d'éducation bilingue attribué par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, mais également de tout autre établissement et/ou district de Caroline du Nord ayant reçu la mention Global Ready et/ou ayant mis en place un programme Advance Placement (AP), un programme de certification de Cambridge (AICE) ou le programme Baccalauréat Français International (BFI).

#### II.5.2

Le NCDPI/SBE et la RAGE travailleront ensemble au développement du réseau des établissements dont les élèves sont engagés dans un système de reconnaissance des acquis et compétences linguistiques en anglais et français comme le Global Languages Endorsement (GLE), le Seal of Biliteracy de Caroline du Nord, le Baccalauréat Français International (BFI) ainsi que la mention européenne pour le baccalauréat français. Les formations d'examineur et passation des certifications DELF (Diplômes d'Etudes en Langue Française) et DALF (Diplômes Approfondi en Langue Française) seront ici prises en compte puisqu'elles peuvent être utilisées pour justifier du niveau requis demandé par le département World Language dans le cadre du GLE.

#### II.5.3

Le NCDPI/SBE et la RAGE travailleront ensemble au développement du réseau des enseignants et coordinateurs ayant reçu, ou étant en passe d'acquérir, la certification Global Educator Digital Badge (GEDB) en Caroline du Nord ou une certification professionnalisante équivalente en France.

Objectifs poursuivis: Rendre possible la mise en place d'une éducation bilingue et internationale continue de grande qualité, encourager les échanges d'idées, de ressources pédagogiques au bénéfice et en reconnaissance des individus, programmes et établissements.

## **II.6 Développement professionnel**

Le NCDPI/SBE et la RAGE s'accordent pour:

### **II.6.1**

Autoriser les enseignants, personnels encadrant et autres personnels d'éducation de chaque région partenaire à participer à des séminaires dans le domaine de la pédagogie, la méthodologie ou tout autre domaine afférent, par le moyen des nouvelles technologies ou en présence d'un formateur de la région partenaire avec pour objectif de diffuser des informations sur les pratiques d'enseignement à un grand nombre de professeurs de chaque région.

### **II.6.2**

Promouvoir une réflexion conjointe sur des thèmes choisis via des groupes de travail réunis une ou deux fois par an dans chaque région partenaire avec échange de résultats et expériences acquises.

### **II.6.3**

Encourager le développement de programmes de tutorat, travail d'équipe, observation de classe etc. pour des professeurs en poste, stagiaires et personnels d'encadrement.

Objectifs poursuivis: améliorer la qualité de l'éducation et encourager l'échange d'information, de connaissances, et d'expertise professionnelle d'intérêt commun au bénéfice des deux parties. A fin de réduire les coûts et accroître le nombre de formateurs, ces activités seront, autant que possible, développées via les nouvelles technologies (échanges internet, visioconférence, etc.)

## **III. EVALUATION**

### **III.1**

Chaque année, des représentants du NCDPI/SBE et de la RAGE évalueront la mise en œuvre progressive de ce programme. Si nécessaire, le rapport annuel pourra suggérer des améliorations et des modifications au projet.

Une copie de ce rapport annuel sera envoyée aux services culturels de l'ambassade de France aux États-Unis à Washington, au North Carolina Department of Public Instruction ainsi qu'à la RAGE.

### **III.2**

Le NCDPI/SBE et la RAGE conviennent que des représentants des deux parties évalueront les programmes élaborés et soumis à ce protocole d'accord lors de rencontres qui se tiendront virtuellement par le biais des nouvelles technologies ou in situ, alternativement dans une région et dans l'autre.

#### **IV. DUREE**

##### **IV.1**

La durée de ce MOU sera de quatre (4) années, à compter de la date de signature des parties. Au terme de cette période, un éventuel renouvellement sera proposé à moins qu'un des signataires ne souhaite dénoncer cet accord. Dans ce cas, le partenaire en question devra faire parvenir à l'autre partie une lettre de non renouvellement, trente jours avant la date d'expiration du dit accord.

##### **IV.2**

Ce Mémorandum d'entente peut être résilié unilatéralement par le NCDPI/SBE ou la RAGE pourvu que cette décision soit transmise à l'autre partie en respectant un préavis de six (6) mois.

##### **IV.3**

Pendant la période d'effet du Mémorandum d'entente, et en accord avec les deux parties, des avenants sont possibles afin d'en améliorer l'efficacité.

##### **IV.4**

Sauf mention contraire, toute modification de ce Mémorandum d'entente prendra effet à la signature du NCDPI/SBE et de la RAGE.

Ce Mémorandum d'entente est valable en Caroline du Nord comme dans la Région Académique Grand Est.

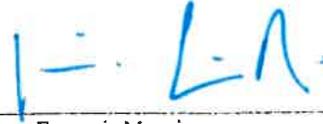
Signé au North Carolina Department of Public Instruction à Raleigh, le 24 avril 2025

Représentant the North Carolina Department of  
Public Instruction



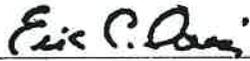
Maurice Green  
State Superintendent of Public Instruction

Représentant la Région Académique  
Grand Est



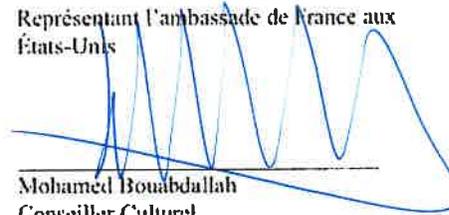
Pierre-François Mourier,  
Recteur de la région académique Grand Est,  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz,  
Chancelier des Universités

Représentant the North Carolina  
State Board of Education



Eric Davis  
State Board of Education Chair

Représentant l'ambassade de France aux  
États-Unis



Mohamed Bouabdallah  
Conseiller Culturel